

ATELIER NATIONAL DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES OSC ET LANCEMENT DU RESEAU INFORMEL DES ONG EN MAURITANIE (UN-NGO-IRENE)

Nouakchott (Mauritanie), 7 - 8 avril 2004

RAPPORT FINAL

Le Commissariat aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion (CDHLCPI), la Fédération luthérienne mondiale (FLM) et la coordination du Programme national de bonne gouvernance (PNBG) ont organisé, avec l'appui du Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Mauritanie et le Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies (UNDESA), à Nouakchott (Mauritanie), du 7 au 8 avril 2004, un atelier sur «le renforcement des capacités des OSC et le lancement du réseau informel des ONG en Mauritanie».

L'objectif principal de cet atelier est la sensibilisation et la formation des ONG en vue d'accroître leur contribution aux travaux du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) pour la mise en œuvre des objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

De manière plus spécifique, l'atelier a porté sur les procédures d'obtention par les ONG du statut consultatif auprès de l'ECOSOC ; la mise sur pied d'un réseau informel des ONG mauritaniennes auprès du réseau informel des ONG des Nations unies (UN-NGO-IRENE) et l'élaboration d'un plan d'action stratégique pour ledit réseau.

Les participants à cet atelier étaient au nombre de 77, se répartissant comme suit :

- **48 ONG** mauritaniennes agissant dans différents domaines d'activités en rapport avec les OMD, dont deux disposant déjà du statut consultatif auprès de l'ECOSOC ;
- **20 représentants des administrations** mauritaniennes concernées et des médias nationaux ;
- **19 représentants du système des Nations Unies** et des autres partenaires intéressés.

Les travaux de l'atelier se sont déroulés selon le programme joint en annexe I.

I. SEANCE D'OUVERTURE DE L'ATELIER :

1. Ouverture officielle :

La séance d'ouverture a été présidée par M. Sid'El Mokhtar Ould Cheikh Abdallah, commissaire adjoint aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion, en présence de M. Mohamed Ould Moawiya, secrétaire général du ministère des affaires économiques et de développement, de Mme Cécile Molinier, représentante résidente du PNUD et coordinatrice du système des Nations Unies en Mauritanie, Mme Najet Karaborni, conseillère interrégionale, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA) et de M. Ahmed Youra Ould Haye, coordinateur national du Programme national de bonne gouvernance (PNBG).

Dans son allocution de bienvenue, la représentante résidente du PNUD et coordinatrice du système des Nations Unies en Mauritanie, a salué cette importante initiative, qui s'inscrit dans le cadre du processus de bonne gouvernance en Mauritanie, dans lequel le PNUD apporte un appui actif au gouvernement. Elle a déclaré que la présence d'un aussi grand nombre d'ONGs témoigne de leur intérêt pour ce processus et de la conscience aiguë de leur rôle en la matière. Elle s'est félicitée de la présence de la représentante de l'UNDESA, qui apportera son appui à la conduite de l'atelier et la réussite de ses travaux. Elle fournira également aux participants l'information et la formation requises afin d'accomplir les formalités nécessaires à l'obtention du statut consultatif auprès de l'ECOSOC et facilitera la mise en place du réseau national des ONGs. Enfin, elle a formulé le vœu que ces travaux puissent contribuer à la réussite de la prochaine assemblée générale du cyberforum de la société civile.

Le commissaire adjoint aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion a exposé, dans son **discours d'ouverture** les grandes lignes de la politique nationale en matière de lutte contre la pauvreté et de bonne gouvernance, soulignant la complémentarité entre ces deux axes prioritaires du gouvernement. Il a tenu à préciser que l'approche participative qui caractérise la conception et la mise en œuvre de ces deux stratégies, accorde un rôle important aux organisations de la société civile (OSC) dans toutes les phases de ce processus. Cet atelier traduit ainsi la volonté des autorités mauritaniennes de développer la contribution des OSC en tant qu'acteur à part entière du développement Il devrait également permettre aux ONG de renforcer leur contribution aux travaux du Conseil Economique et Social des Nations Unies et de tirer le maximum profit de l'expérience des Nations unies en la matière

Durant les deux jours de travaux, les séances ont été dirigées par M. Mohamed Ould Tijani, directeur de la promotion des droits de l'homme (CDHLCPI), en présence de M. Fah Ould Ibrahim Jiddou, conseiller technique du Programme national de bonne gouvernance, ministère du développement et des affaires économiques.

2. Communication sur les objectifs de l'atelier et l'évolution de la relation des ONG avec les Nations Unies.

Tout en rappelant l'objectif principal de l'atelier, à savoir le renforcement des capacités des OSC nationales, la conseillère interrégionale (Section des ONG de l'Office de l'appui et de la coordination du conseil économique et social du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies) a précisé les résultats attendus de l'atelier.

Les travaux de l'atelier devraient permettre aux participants :

- d'avoir une meilleure compréhension des procédures d'obtention du statut consultatif ;
- de formuler des demandes d'admission au statut consultatif auprès de l'ECOSOC ;
- de constituer un réseau informel des ONG mauritaniennes dans le cadre du réseau mondial des nations unies (UN-NGO-IRENE) ;
- de définir les grandes lignes d'un plan d'action stratégique du réseau des ONG mauritaniennes.

Mme Karaborni a ensuite brossé l'évolution des relations des OSC avec le système des Nations Unies qui a connu une double évolution :

- Sur le plan quantitatif, le nombre des ONG ayant le statut consultatif, qui était limité aux ONG internationales, s'est accru pour tenir compte d'une plus grande diversité géographique et englober des OSC nationales, régionales et locales des pays en développement, y compris les pays les moins avancés. Le nombre des ONG ayant le statut consultatif est ainsi passé de 40 en 1948 à plus de 2400 actuellement ;
- Sur le plan qualitatif, la relation des OSC avec les Nations Unies est passée du stade de la consultation à un partenariat de plus en plus actif.

3. Présentation des participants :

Tout en se présentant, les participants ont décrit les objectifs et les domaines d'intervention de leurs organisations respectives. Ces domaines sont très diversifiés et, d'une manière générale, couvrent les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Ils se rapportent principalement aux thèmes suivants :

- Lutte contre la pauvreté et sécurité alimentaire ;
- Environnement
- Santé et nutrition ;
- Handicaps et personnes vulnérables ;
- Education / alphabétisation ;
- Femmes et genre ;
- Sida et paludisme ;
- Développement durable, gouvernance et paix.

Les participants ont également partagé les expériences pertinentes de leurs organisations et exprimé leur engagement pour le développement du secteur associatif en Mauritanie au service des populations.

II. TRAVAUX D'INFORMATION ET DE FORMATION :

1. Communication sur le rôle de la société civile dans la bonne gouvernance et le développement.

M. Dia Amadou Tijane, point focal société civile au bureau du PNUD Mauritanie, a présenté le document d'appui du PNUD au programme national de bonne gouvernance, en mettant l'accent sur les activités réalisées, en cours et programmées au titre du renforcement et de l'appui aux OSC. A ce titre, il a souligné le caractère novateur du dit programme, sur un double plan :

- L'intégration d'une composante spécifique, consacrée à la société civile, considérée comme acteur a part entière du développement ;
- L'exécution des activités de la composante par une ONG agissant en tant qu'agence de réalisation.

Dans cet exposé, Mr DIA a également évoqué le rôle attendu de la société civile dans le cadre de la bonne gouvernance et de la réduction de la pauvreté.

2. Présentation sur les modalités d'obtention du statut consultatif auprès du conseil économique et social des Nations Unies.

La conseillère interrégionale a fourni aux participants l'information nécessaire sur les procédures et modalités suivre pour la formulation par les ONG de demande d'obtention du statut consultatif auprès de l'ECOSOC. Durant cette séance, les ONG ont été sensibilisées sur l'intérêt d'acquiescer un tel statut, afin de profiter des possibilités d'échange d'expériences et de participer au processus de décision au niveau international.

3. Discussions

Un débat fructueux et interactif a permis aux participants d'approfondir les questions suivantes :

- La bonne gouvernance, l'éthique et la transparence ;
- Le rôle et la participation de la société civile dans la vie politique, économique et sociale au niveau national et international ;
- L'intérêt du statut consultatif pour le développement de la société civile et le renforcement de la contribution des ONG aux travaux des Nations Unies ;
- Le rôle et le fonctionnement de l'ECOSOC .

4. Séance de formation pratique

A l'issue du débat, une séance de formation pratique a eu lieu, animée par la conseillère interrégionale de l'UNDESA. Cette séance a été l'occasion d'encadrer les participants et de leur fournir les indications et données nécessaires pour remplir les dossiers de demande d'obtention du statut consultatif auprès de l'ECOSOC, distribués à cet effet.

III. LE RESEAU INFORMEL DES ONG DES NATIONS UNIES (UN-NGO-IRENE)

1. Présentation de l'UN-NGO-IRENE

La journée du 8 avril a été consacrée au lancement du réseau informel des ONG en Mauritanie. Dans ce cadre, la conseillère interrégionale de l'UNDESA a présenté le réseau régional informel des ONG des Nations Unies (UN-NGO-IRENE), en précisant ses objectifs et fonctions, ainsi que l'état de sa mise en place au niveau des différentes régions du monde. Elle a aussi expliqué les mécanismes de coordination avec le système des Nations Unies et évoqué les tendances et défis du 3ème millénaire. Elle a enfin décrit le rôle attendu des ONG dans le cadre de la bonne gouvernance, tout en soulignant les faiblesses et insuffisances qui limitent leur participation effective.

A cet effet, elle a souligné l'importance de cerner les besoins des OSC dans les différents domaines, ainsi que de définir leurs objectifs à court, moyen et long terme. Cela est de nature à permettre de préciser le rôle de chaque acteur et sa participation dans la mise en œuvre du plan d'action à proposer, compte tenu de la déclaration du Millénaire et des objectifs de développement (OMD). La conseillère interrégionale a, par ailleurs, insisté sur l'intérêt de l'approche participative, qui associe les populations à la définition de leurs besoins et garantit ainsi les conditions d'une meilleure réalisation des actions, en faisant des bénéficiaires de véritables partenaires et non pas des assistés. La bonne gouvernance se situe précisément au centre d'une telle approche, car elle privilégie la lutte contre la pauvreté et la paix sociale.

Les participants ont débattu de l'opportunité de constituer un réseau national informel des ONG en Mauritanie. Ils ont salué l'initiative de regrouper les ONG en réseau et insisté sur la nécessité de tisser des relations de confiance entre les membres de cette structure, de manière à assurer l'implication effective de tous et d'aboutir à des résultats concrets.

2. Mise en place du réseau informel des ONG en Mauritanie

a. Constitution de groupes thématiques

Huit (8) groupes de travail ont été formés selon les différents thèmes d'intervention décrits ci-dessus. Conformément aux termes de référence qui leur ont été proposés, les groupes ont, pour chacun des thèmes retenus :

- défini les besoins et préoccupations des ONG mauritaniennes ;
- fait des propositions d'activités à insérer dans le cadre du plan d'action stratégique du réseau informel des ONG mauritaniennes ;
- procédé à la désignation d'un point focal thématique.

b. Résultats

Objectifs du Réseau / Mauritanie

Objectifs à long terme

1. Renforcer les partenariats entre les Nations Unies et les ONG Mauritanienne ainsi qu'avec les coordonnateurs sous-régionaux et régionaux de l'UN-NGO-IRENE ;
2. Renforcer les capacités des ONG, les compétences existantes et le développement des ressources humaines ;
3. Contribuer à édifier une base de ressources solide afin, entre autres, de renforcer l'interconnexion des ONG, notamment par l'utilisation des NTIC ;
4. Etablir un dialogue permanent et des contacts directs entre les ONG, le PNUD, la section des ONG/DESA et les Nations Unies de manière plus générale ;
5. Renforcer les relations avec les ONG africaines et les ONG du Nord ;
6. Aider à créer un environnement propice à l'action des ONG.

Objectifs immédiats

1. Partager les expériences acquises et les ressources existantes par les différentes ONG et les enseignements que l'on a pu en tirer
2. Aider à la formulation par des ONG de demande d'obtention du statut consultatif de l'ECOSOC
3. Proposer des stratégies plus efficaces de collaboration
4. Préparer la participation à chaque segment de haut niveau de l'ECOSOC
5. Planifier les activités nationales et régionales dans les domaines prioritaires établis par les Nations Unies pour l'année à venir
6. Cerner les obstacles à la mise en place du Réseau et y apporter des solutions.

Modalités de fonctionnement et critères de sélection

Il a été convenu que le coordinateur national du réseau informel des ONG en Mauritanie serait désigné pour une durée de deux ans, conformément aux termes de référence figurant en annexe IV. L'ONG qui servira en tant que coordinateur national du réseau mauritanien, devrait répondre aux critères suivants :

- L'organisation coordonnatrice du Réseau informel régional doit être dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Elle doit exprimer sa volonté d'assurer la mission de coordinateur
- L'organisation coordonnatrice doit avoir une expérience reconnue dans un ou plusieurs domaines prioritaires pour l'Afrique en général et la Mauritanie en particulier
- L'organisation coordonnatrice doit avoir (i) un siège central et (ii) un directeur habilité à prendre des décisions au nom de l'organisation et responsable des activités assignées à tout Coordonnateur du Réseau UN-NGO-IRENE

- L'organisation coordonnatrice doit pouvoir justifier des ressources humaines, des équipements techniques et d'une structure opérationnelle lui permettant de mettre en oeuvre les activités assignées aux Coordonnateurs du Réseau et de communiquer avec sa région.
- L'organisation coordonnatrice doit avoir déjà collaboré avec d'autres ONG du pays et disposer d'une structure permettant la mise en réseau avec d'autres organisations.

Elle sera assistée de points focaux thématiques et/ou géographiques. La fonction de coordinateur national sera transmise à l'un des points focaux répondant aux critères précités et ce, dans le cadre d'une rotation tous les deux ans. Le choix est effectué par décision de la majorité des ONG bénéficiant du statut consultatif, en concertation avec la Section des ONG de l'UNDESA.

Désignation de l'équipe du réseau

L'Association Mauritanienne pour le Bien-etre et le secours de l'Enfant et de la Mere (AMBSEM), présidée par Mme Khadijattou Mint Cheikh Mohamed El Mami, qui répond à tous les critères précités, a été désignée coordonnateur national du réseau informel des ONG en Mauritanie. Elle devra s'appuyer sur les sous coordinateurs qui ont été élus points focaux des thèmes d'activité suivants :

- Groupe 1. Pauvreté et sécurité alimentaire : Mme Mali Mint Sidi, Association pour la Défense des Droits de la Femme et de l'Enfant (ADDFE)
- Groupe 2. Environnement : M. Mohamdi Ould El Hadj Ibrahim, Association Mauritanienne pour le Développement et la Protection de l'Environnement (AMDPE)
- Groupe 3. Santé : M. Yahya Ould El Eyil, ONG Globe
- Groupe 4. Handicapés et personnes vulnérables : M. Lehbous Ould El Id, Fédération mauritanienne des associations nationales des personnes handicapées
- Groupe 5. Education / Alphabétisation : Mme Moy Mint Haidi, ANAIF/PIE
- Groupe 6. Femmes et genre : Mme Irabbiha Mint Abdel Wedoud, Forum national pour la promotion des droits de la femme (FNPDF).
- Groupe 7. VIH/Sida et paludisme : M. Ahmedou Ould Hamma Khattar, Assaba Espoir
- Groupe 8. Développement durable, paix et gouvernance : Mme Nagia Bint Ahmed, Association pour le Développement et le Progrès (ADP).

Chaque groupe thématique doit être ouvert aux ONG nationales travaillant dans le domaine du groupe et exprimant le besoin d'y adhérer. Une ONG ne peut être membre que d'un seul groupe.

Les participants ont souligné l'importance de procéder à la désignation de sous coordinateurs par wilayas afin d'impliquer l'ensemble des ONG, là où elles se trouvent et représenter les différentes couches de la population.

Structure

Il a été précisé que la structure du Réseau devrait être flexible et ouverte. Le coordinateur adoptera la forme d'organisation qu'il juge appropriée pour assurer le bon fonctionnement du réseau. En fonction de leur évolution, les groupes thématiques peuvent décider, à la majorité de leurs membres, en concertation avec le coordinateur national et avec l'appui du PNUD et du Gouvernement, de changer le point focal thématique.

La structure devrait utiliser au maximum les Technologies de l'Information et de la Communication, une grande part du réseautage devant avoir lieu grâce à Internet. Il a été recommandé de créer un portail Internet pour le réseau qui accueillera les sites Web des ONG participantes et facilitera l'échange d'information. La structure reflètera l'interdépendance entre les différents niveaux d'intervention -local, national, sous-régional, régional et mondial- et encouragera les flux d'information multidirectionnels, tout en se concentrant sur les objectifs de développement du pays et des programmes du système des Nations Unies.

Formulation d'un plan d'action stratégique pour le réseau informel des ONG en Mauritanie

Au vu du cadre général proposé, les groupes de travail ont fait, compte tenu des besoins et préoccupations des ONG, des propositions concrètes qui ont été adoptées par les participants. Ces propositions se rapportent :

- A l'appui institutionnel, organisationnel et logistique du réseau et des ONG ;
- A la formation de formateurs en matière de formulation de projets, de recherche de financements, de gestion et exécution de projets intégrés de développement, ainsi qu'en matière de NTIC ;
- Au renforcement de la participation et de l'implication des ONG dans la vie économique, sociale et politique à tous les niveaux (local, national, régional et international) ;
- A l'exécution des projets locaux de développement par les ONG
- A l'appui de la participation du réseau /Mauritanie aux réunions internationales.

En outre, des propositions spécifiques à chaque thème ont été formulées. Toutes ces propositions figurent dans le plan d'action stratégique du réseau informel des ONG/ Mauritanie (voir annexe). Elles sont à adapter aux activités du programme d'appui du PNUD au PNBG

IV. CLOTURE

- Au cours de la cérémonie de clôture de l'atelier, Mme Karaborni a tenu, au nom de l'UNDESA, à remercier les OSC mauritaniennes pour leur esprit constructif et leur attitude positive, qui a permis la mise en place du réseau informel des ONG/Mauritanie, ainsi que la formulation d'une ébauche d'un plan d'action stratégique du réseau. Elle a également remercié le PNUD et le gouvernement mauritanien pour leurs efforts en vue d'une meilleure intégration de la société civile au processus de bonne gouvernance et une contribution renforcée des ONG aux travaux des Nations Unies pour la mise en œuvre des OMD.
- M. Mokhtar Lam, chef de l'unité Gouvernance au bureau du PNUD en Mauritanie, a prononcé un mot de remerciements à l'intention des participants, les encourageant à aller de l'avant pour contribuer au développement du pays.
- Au nom du Commissariat aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion et du Programme national de bonne gouvernance, M. Bamariem Koita, directeur général des droits de l'homme a enfin remercié les participants pour leur présence massive durant l'atelier et leur engagement au service de leurs concitoyens.

ANNEXE I : PROGRAMME DE L'ATELIER

Mercredi 7 avril 2004

9h00-9h 30 : **Accueil** des participants et présentation du programme de l'atelier (Directeur général des droits de l'homme)

9h30-10h30 : **Présentation des participants**

10h30-11h00 : **Le rôle de la société civile dans la bonne gouvernance et le développement (PNUD)**

11h00-10h30 : **Allocution de bienvenue** : Mme Cécile Molinier, Représentante Résidente du PNUD et coordinatrice du système des Nations Unies en Mauritanie

Discours d'ouverture: Le commissaire aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion

Objectifs de l'atelier et évolution de la relation des ONG avec les Nations Unies : Mme Najet Karaborni, conseillère interrégionale, Section des ONG de

l'Office de l'appui et de la coordination du conseil économique et social du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDAES)

11h30-11h45 : **Pause café**

11h45-13h00 : Présentation sur **Comment obtenir le statut consultatif** auprès du conseil économique et social des Nations Unies ? par Mme Karaborni

Questions /réponses

13h00-14h00 Déjeuner

14h00-16h00 **Séance de formation pratique** animée par Mme Karaborni

16h00-16h30 Pause café

16h30-18h00 Suite de la séance pratique

18h00-19h00 **Réunion du comité de rédaction** du rapport de la journée

Jeudi 8 avril 2004

- 9h00-10h30 **Le réseau informel des ONG des Nations Unies** : Najet Karaborni
Discussions et constitution du réseau informel des ONG/OSC en Mauritanie
Constitution de groupes de travail, désignation d'un président et d'un rapporteur pour chaque groupe
- 10h30-10h45 Pause Café
- 10h45-12h15 **Travaux de groupes sur les besoins et possibilités des ONG** et OSC mauritaniennes
- 12h15-13h15 Séance plénière :
Restitution des travaux des groupes
Proposition d'un cadre général pour la formulation d'un plan d'action stratégique pour le réseau informel des ONG/OSC en Mauritanie (Mme Karaborni)
- 13h15-14h15 Déjeuner
- 14h15- 16h15 **Travaux de groupes** sur les activités à proposer dans le cadre du plan d'action stratégique du réseau informel des ONG mauritaniennes
- 16h15- 16h30 Pause café
- 16h30-17h30 Séance plénière : **Restitution** des travaux de groupes
Travaux parallèles du comité de rédaction et de synthèse
- 17h30-18h30 **Séance de clôture**
Adoption des propositions et recommandations des Participants
Discours de clôture :
 - Le commissaire adjoint aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion
 - La représentante résidente du PNUD : Mme Cécile Molinier
 - La conseillère interrégionale de l'UNDESA : Mme Karaborni

ANNEXE II : Liste des participants

1. GROUPE PAUVRETE ET SECURITE ALIMENTAIRE

DENOMINATION	ADRESSE	CONTACTS
ONG Espoir	Moughataa de Tevragh Zeina BP 3366, tél. : 525 04 40 E.mail : espoir@mauritel.mr	Contacts : Ahmed Taleb Ould El Hadj Mohamed, Tél : 525 04 40
Wadelbarka pour la Prospérité des Familles Mauritaniennes	Boîte Postale : 4757, tél. : 529 71 99 E.mail : joramr@yahoo.fr	Mehla Mint El Hadramy El Alaoui, Tél. : 529 71 99 ; 630 45 24
AASDN		Contacts : Zahra, Tel : 641 77 01
AMPE		Contacts : Yahya Tel : 529 72 52
ADM		Contacts : Mohamadou Makiwou Dia Tel : 634 80 75
ADDFE		Contacts : Mali Mint Sidi Tel : 630 53 64
ATY/ED		Menni Ould Yahya Tel : 643 23 04
EMENGE		Contacts : Mokhtar Ould Ahmed Salem Tel : 644 73 23
ADECAP Humains		Contacts : Cheikh Ould Abderrahmane Tel : 654 25 05
AMSTS		Contacts : Moustafa Ould Mohamed Abdallahi Tel : 644 10 12
Silatou Rahim		Mohamed Niang Tel : 647 14 11
AMPSN		Cheikh Sadika Tel : 670 78 17
AMDAP		Eli Ould Khattri Tel : 632 72 11
APPLIUS		Contacts : Sidi Abdallah Ould Mohamed Lemine Tel : 651 93 65
ANPPR		Djigo Hountou Aliya Tel : 642 09 51
Association des scouts et guides de Mauritanie		Bekaye Teyyah Tel : 54 22 39

2. GROUPE ENVIRONNEMENT

DENOMINATION	ADRESSE	CONTACTS
Association pour le développement et la protection de l'environnement AMDPE	Adresse : Immeuble UTM, étage 2, Ksar Email : mhadjbrahim@toptechnology.mr	Contact : Mohamdi Ould El Hadj Ibrahim, président, Tel : 642 05 74
« Agir en Faveur de l'Environnement » AFE	Adresse : Nouakchott, Moughataa du Ksar, Rue : 240 - 18, Porte : 126 Boîte Postale : 1732, Fax : 525 59 25 www.afc.mr , boumouzouna@yahoo.fr	Contacts : Abdel Moumine Ould Dey, Tél : 630 34 50
Association pour le Développement Durable ADD	Adresse : Nouakchott, Moughataa du Ksar Boîte Postale : 4848, Téléphone : 529 65 52, Fax : 525 34 35 E.mail : atolbaadd@yahoo.fr	Contacts : Mohamed Abdallahi Ould Tolba, Enseignant, Président du Bureau exécutif, tél. : 529 65 52
Association pour la Protection de l'Environnement en Mauritanie APEM	Adresse : Nouakchott, Moughataa de Tevragh Zeina, Rue : 49 - 80, Porte : 154 Boîte Postale : 71, tél. : 525 10 80 E.mail : mocsow2000@yahoo.fr	Contacts : Aïssata Kane, Consultante, Présidente, Téléphone : 525 10 80 Cheikhna Haidara
AELP		Contact : Ahmed Salem Vaida Tel : 650 53 13
ARK		Contact : Dah Ould Zeidane Tel : 651 93 08
AFLUPA		Contact : Mounina Mint Amar Tel : 655 40 62
UVEA		Contact : Moulay Idriss Tel : 529 03 71
DM/PELD		Contact : Sidi Yaaraf Ould Sidi Tel : 642 15 05
Tenmiya	Adresse : Nouakchott, Moughataa de Tevragh Zeina, Quartier : Ilot O Boîte Postale : 757, tél. : 525 19 01 tenmiya@toptechnology.mr	Contact : Sidi Ahmed Cheine Téléphone : 632 37 08
Association de bienfaisance pour les déshérités du Sahel		Contact : Mohamed Kerkoub Tel : 633 53 93
CONADES - Sosva		Contact : Abdessalam Y. Diallo Tel : 671 61 06

3. GROUPE SANTE/NUTRITION

DENOMINATION	ADRESSE	CONTACTS
Association Mauritanienne pour la Santé de la Mère et de l'Enfant AMSME	Adresse : Nouakchott, Moughataa de El Mina Boîte Postale : 4539, tél. : 529 32 96, Fax : 524 10 34 E.mail : amsme99@yahoo.fr	Contacts : Zeinabou Mint Taleb Moussa, Sage Femme, Présidente, tél. : 529 32 96
Association Mauritanienne pour le Bien-être et le Secours de l'Enfant et de la Mère AMBSEM	Boîte Postale : 2537, Téléphone : 525 69 99, Fax : 525 45 05 ongambsem@yahoo.com	Khadijetou Mohamed El Mamy, professeur, Présidente, tél. : 525 69 99 646 66 73
Association Enfants et Développement en Mauritanie AEDM	Boîte Postale : 4122, Fax : 525 61 09 E.mail : aeden@yahoo.fr	Contacts : Mohamed Ould Habib, Educateur spécialisé, Président, tél. : 525 61 09
12. Association Féminine de Bienfaisance pour l'Enfance AFBE	Adresse : Nouakchott, Moughataa de El Mina, Quartier : Oum El Ghoura Boîte Postale : 3205, Tél 525 48 51 ouldeyil@yahoo.fr	Contacts : Zeinabou Abdoul, Pharmacienne, Présidente
ONG Globe		Contacts : Mohamed Yahya Ould El Eyil Tel : 52972 52
Club des amis de Moudjerya (CAMM)		Contacts : Chouaib Ould Cheikh Tel : 640 20 74

4. GROUPE HANDICAPES ET PERSONNES VULNERABLES

DENOMINATION	ADRESSE	CONTACTS
Association Mauritanienne des Handicapés Moteurs AMHM	Adresse : Nouakchott, Moughataa de Sebkha, Quartier : Dispensaire Sebkha Boîte Postale : 128, tél. : 529 63 23 E.mail : amhm2@iiaridd.mr	Contacts : Lehbouss O. Elid, Expert réadaptation fonctionnelle, Président, tél. : 529 63 23
Association Mauritanienne pour la Promotion des Handicapés Mentaux	Adresse : Nouakchott, Moughataa de Sebkha, Quartier : Basra, Rue : 85 bis Boîte Postale : 6894, tél. : 525 48 68	Contacts : Banoumou Ould Lemrabott, Administrateur, Président, tél. : 525 48 68
Association Nationale des Aveugles de Mauritanie ANAM	Adresse : Nouakchott, Moughataa El Mina Boîte Postale : 1057, Téléphone : 529 24 48, Fax : 524 06 62 salem10iva@organamiiaridd.mr	Contacts : Mohamed Salem Ould Bouh, Enseignant spécialisé en formation Braille, Président
ADSM	tcamara@toptechnology.mr	Contacts : Tambo Camara

5. GROUPE EDUCATION

DENOMINATION	ADRESSE	CONTACTS
Association des Alphabétiseurs AA	Adresse : Nouakchott, Moughataa de Arafat, Quartier : Secteur V association-desalphabétiseurs@yahoo.fr	Contacts : Limam Ould Mouloud, Instituteur, Président, tél. : 632 04 91
Association des Scouts et Guides de Mauritanie ASGM	Adresse : Nouakchott, Moughataa de Tevragh Zeina, Avenue De Gaulle BP : 3201, Téléphone : 524 22 39 E.mail : asgm-mie@caramail.com	Contacts : Hamoud Ould Tfeil, Juriste, Président, Téléphone : 524 22 39
Association pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes AISPJ	aispj@yahoo.fr	Mohamed Lemine Addahi Tel : 645 30 80 ; 529 19 89
Institut Marième Diallo IMD	Adresse: Nouakchott, Moughataa du Ksar, Quartier : Ilot L Boîte Postale : 483, tél. : 525 12 73 E.mail : institutmdiallo@yahoo.fr	Contacts : Marième Diallo, Sage Femme, Présidente, Téléphone : 525 12 73
Association femmes et développement AFD - Wiaam	Adresse : Nouakchott, Dar Naim Boite postale : 2245 E.mail : dzwiam@yahoo.fr	Contacts : Dillit Mint Zein, Présidente, Tel : 634 59 58 ; 640 84 93
Association des Imams de mosquées		Contacts : Ishaq Ould Yaqoub Téléphone : 640 40 96
ECPAT	fatouibradiop@yahoo.fr	Contacts : Fatou Dieng Tel ; 672 42 91
Entraide sociale		Contacts : Ahmedou Amar Feth Tel : 641 58 27
ANAIF/PIE	anaifpie@yahoo.fr	Contacts : Maye Mint Haidi Tel : 631 45 99
Association développement des enfants de Mauritanie		Contact : Mohamed Habib

6. GROUPE FEMMES ET GENRE

DENOMINATION	ADRESSE	CONTACTS
Forum National pour la Promotion des Droits de la Femme FNPDF	Adresse : Nouakchott, Moughataa de Tevragh Zeina	Contacts : Irabihe Abdel Wedoud, Tel : 671 57 51
Association pour la défense des droits de la femme mauritanienne	Adresse : Nouakchott, Socogim	Contacts : Oumoukhairi Kane Tel : 524 05 28, 641 34 74
NTIC et citoyenneté		Contacts : Fatma El Kori Tel : 642 05 95 ; 525 14 19
ADES/ALFF		Contacts : Houleye Mokhtar Tel : 643 33 78

7. GROUPE VIH/SIDA/PALUDISME

DENOMINATION	ADRESSE	CONTACTS
Association « Action pour le Développement Social en Mauritanie » ADSM	Boîte Postale : 1754, Téléphone : 525 16 74, www.cyberforum/handicap , tcamara@toptechnology.mr	Tambo Camara, Technicien Supérieur en Biochimie, Président, tél. : 525 16 74
SOS Pairs éducateurs	Adresse : Nouakchott, El Mina, Centre d'information des jeunes E-mail : sospair@org	Contacts : Athmane Dieng Tel : 524 24 13
Assaba Espoir	ah.assabaespoir@caramail.com	Contacts : Ahmedou Ould Hama Khattar Tel : 641 26 78
Espoir sans frontières		Contacts : Roqayya Mint Mohamed Fadel Khomani Tel : 662 19 18
ABEFDD	Ljournou2003@yahoo.fr	Contacts : Lijettou Diarra Tel : 632 23 67
Bienfaisance Sans Frontières BSF	Boîte Postale : 3441, tél. : 529 31 59, E.mail : ongbsf@yahoo.fr	Contacts : Bechir Seyid, Téléphone : 529 31 59
ALPD		Contacts : Mohamed Vall Issa Tel : 641 38 11

8. GROUPE DEVELOPPEMENT DURABLE/GOVERNANCE

DENOMINATION	ADRESSE	CONTACTS
ONG ADDAD		Contacts : Mariem Mint Abderrahim tél. : 646 56 60
AMSDE		Contacts : Aziza Mint Ismail, tél. : 647 63 85
Association pour le bien-être familial et le développement durable ABEFDD		Contacts : Lijetou Diarra Tel : 632 23 67, 525 29 16
Actions pour le développement durable	actions28@yahoo.fr makiwou@yahoo.fr	Contacts : Mohamed Makiwou Tel : 634 80 75, 653 97 99
AASND		Contacts : Zahra Mint Ahmed Tel : 641 77 01
AMEFF		Contacts : Mariem Mint Bah Tel : 641 36 76
Association des journalistes défenseurs des droits des enfants et des femmes, AJDEF		Contacts : El Ghalia Mint Eli Salem Tel : 630 27 15
ACTS		Contacts : Tel :
Terre vivante		Contacts : Nalla Gaye Tel : 525 51 36
APEM		Contacts : Tijani Ould Boilil Tel : 641 21 82
Association pour le développement et le progrès (ADP)		Contacts : Nagia Mint Ahmed Tel : 677 03 52
ADHM		Contacts : Ibrahim Ould Habib Tel : 642 09 16

ANNEXE III : PLAN D'ACTION STRATEGIQUE

L'atelier a permis d'identifier les besoins prioritaires des ONG mauritaniennes, à la lumière desquels les participants ont fait des propositions concrètes d'activités, qui s'insèrent dans le plan d'action stratégique ci-après et sont à adapter aux activités du programme d'appui au PNBG.

THEMES	BESOINS	ACTIONS	RESPONSABILITE	CALENDRIER
Coordination	Appui institutionnel, organisationnel, logistique et financier	Appui matériel et technique de la coordination du réseau, notamment par l'utilisation des moyens du cyberforum Mise en place d'un centre d'information et de communication		2004
		Exonération des taxes et impôts		2005
	Formation	Ateliers de formation de formateurs en : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formulation de projets intégrés et recherche et mobilisation des ressources ▪ Planification et gestion de projets ▪ Formation en NTIC et communication 		2004
	Participation accrue des ONG a la prise de décision au niveau national et international	Participation des ONG dans les enquêtes sur la pauvreté et l'identification des projets Exécution par les ONG de projets locaux Appui a la participation du réseau aux réunions internationales		x
	Mise en place d'un cadre fédérateur des ONG	Cadre de concertation et de coordination des OSC		2004
Sida/ malaria	Renforcement de la sensibilisation et de la prévention	Mise en place d'un centre de documentation spécifique		2005
		Formation de conseillers et agents relais		2005
		Elaboration supports éducatifs		2005
Santé	Partenariat ONG centres de santé			
	Amélioration des habitudes alimentaires et de la nutrition des groupes vulnérables			
	Changement des comportements et mentalités en matière d'hygiène			
Pauvreté /sécurité alimentaire	Renforcement et décentralisation du micro crédit			
	Généralisation des banques de céréales			
	Consommation des produits locaux			
Environnement	Formation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion des conflits ▪ Collecte / recyclage des déchets ménagers ▪ Conventions sur protection environnement ▪ Préservation espèces menacées ▪ Fixation des dunes 		2005
	Reseautage	Mise en place d'un répertoire des ONG de l'environnement		
Education /Alphabétisation	Appui aux ONG s'occupant des enfants abandonnés et victimes de l'exploitation			
	Lutter contre la déperdition scolaire	Renforcement des formations professionnelles		
	Renforcer action des ONG en matière d'éducation civique			
Femmes/genre	Prise en compte de la dimension genre	Considérer la dimension genre de manière transversale dans tous les départements ministériels		
Handicapés	Promouvoir l'intégration des PH	Décentraliser les OPH au niveau local		
	Favoriser l'autonomie fonctionnelle des PH	Réadaptation fonctionnelle		
		Aide et fourniture des appareils et matériels		
	Education adaptée et intégrative	Formation professionnelle		
		Attribution de bourses de formation		
	Service de placement			
Activités génératrices de revenus	Fonds d'appui et perfectionnement technique			
Améliorer le statut des PH	Elaboration d'une législation sur les droits des PH			

Annexe IV

TERMES DE REFERENCE POUR LES COORDONNATEURS PAR PAYS DU RESEAU INFORMEL REGIONAL

1- La mise en réseau effectuée au niveau national est clairement définie et acceptée par les membres du réseau, en concertation avec la section des ONG/DESA. Il est entendu que la désignation du coordonnateur national, dans un pays donné, n'exclut pas le fait qu'il puisse s'appuyer sur des groupes thématiques et/ou géographiques pour mener à bien les missions qui lui sont dévolues.

2- **Le coordonnateur national** aura la charge d'établir des contacts, dans le pays où il opère, avec toutes les ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ainsi qu'avec des organisations candidates à l'obtention de ce statut.

3- **Le coordonnateur** aura pour fonction d'établir un système de communication destiné à transmettre les informations émanant de la section des ONG/DESA aux ONG situées dans son aire géographique d'activités. Les organisations ayant un accès limité aux réseaux électroniques de communication bénéficieront d'une attention particulière. Le coordonnateur s'assurera que les informations sont transmises dans les plus brefs délais.

4- **Le coordonnateur** définira lui-même les moyens :

- (i) de conseiller les ONG dotées du statut consultatif du pays et de les aider à préparer leurs rapports quadriennaux, conformément aux orientations fournies par la section des ONG/DESA, et
- (ii) de fournir des informations et des conseils aux ONG du pays demandant le statut consultatif auprès de l'ECOSOC, en particulier pour la préparation et la présentation des documents requis, et de s'assurer que les dossiers de candidature sont aussi complets que possible avant qu'ils ne soient transmis à la section des ONG pour être examinés.

5- **Le coordonnateur** organisera une réunion annuelle à laquelle un représentant de la section des ONG/DESA participera dans la mesure du possible pour s'entretenir avec les représentants des ONG du pays, présenter le statut consultatif et débattre de la contribution de ces organisations aux travaux des Nations Unies, dans le contexte du suivi à apporter aux grandes conférences internationales et de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire.

6- Dans le cadre du suivi apporté à la réunion annuelle, le **coordonnateur** conseillera et aidera les ONG à mettre en œuvre les mesures exposées par la section des ONG/DESA visant à valoriser leur participation aux travaux des Nations Unies (ex : participer aux travaux des réseaux d'ONG dans la région, conseiller les ONG sur le renforcement des capacités des organisations et/ou la création de coalitions pour accroître la portée de leur contribution dans le domaine du développement économique et social, animer et conduire des ateliers de formation, promouvoir

des initiatives et des projets pilotes conjoints entre les ONG, le gouvernement, le secteur privé et les agences du système des Nations Unies, etc.)

7- **Le coordonnateur** organisera les réunions nécessaires pour définir l'apport des ONG du pays au thème du débat de haut niveau de chaque session de fond du Conseil économique et social.

8- Dans toute la mesure du possible, les activités de mise en réseau seront entreprises conformément aux objectifs de développement fixés par les Nations Unies et sur des thèmes reconnus comme devant faire l'objet d'actions mondiales.

9- **Le coordonnateur** informera la section des ONG/DESA de toutes les activités proposées et en cours. Les projets présentés incluront les informations suivantes :

- i) Présentation des objectifs, des résultats anticipés et des critères de réussite.
- ii) Dans le cas où le projet n'implique que quelques ONG du Réseau, indication des raisons et des critères utilisés pour cette sélection.
- iii) Présentation et informations de base sur toute organisation autre qu'un coordonnateur homologue du Réseau qui serait impliqué dans la planification et la mise en œuvre des activités.

10- A la demande de la section des ONG/DESA, **le coordonnateur** s'acquittera de responsabilités ad-hoc, selon les possibilités et moyens de son organisation et des partenaires qui l'appuient.

11- **Le coordonnateur** fera part de son expérience quant à la mise en œuvre des activités du Réseau lors des réunions annuelles des coordonnateurs régionaux de l'UN-NGO-IRENE auxquelles il sera invité. Les coordonnateurs régionaux organiseront et accueilleront à tour de rôle ces réunions.

12- Conformément à l'esprit du paragraphe 30 de la résolution 1996/31 de l'ECOSOC, le **coordonnateur** préparera, en consultation avec la section des ONG/DESA, un document écrit sur les activités entreprises, au plan national, par les organisations du Réseau sur les thèmes de travail du Conseil.

13- Afin de se familiariser avec les fonctions de la section des ONG/DESA et du Comité chargé des organisations non gouvernementales et d'approfondir leur connaissance des relations entre les ONG et l'ECOSOC, chaque **coordonnateur** s'efforcera de parrainer au moins un cadre qualifié par an afin qu'il entreprenne un stage à la section des ONG/DESA pour une période d'au moins trois mois.

14- **Le coordonnateur** assumera les responsabilités ci-dessus pendant une période initiale de deux ans. Après cette période, la fonction de coordinateur sera assurée suivant la décision de la majorité des ONG, membres du réseau et ayant le statut consultatif auprès de l'ECOSOC.